



TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN GESTION PARASITAIRE – TERMINIX CANADA

1 POST À QUÉBEC

Au sujet de Terminix Canada

Vous êtes à la recherche d'un nouveau défi stimulant dans le milieu de la lutte antiparasitaire? Ne cherchez plus. Depuis sa fondation en 1927, Terminix est un chef de file mondial de la lutte antiparasitaire. Aujourd'hui, nous sommes l'un des plus importants fournisseurs de services dans le domaine au Canada. Nos techniciens reconnus par le gouvernement utilisent des méthodes éprouvées pour servir plus de deux millions de clients dans le monde.

Terminix Canada sait la valeur du travail acharné et du dévouement de chaque employé qui, chaque jour, veille à protéger les maisons et les commerces de nos clients partout au pays. Nous offrons donc un salaire concurrentiel, de formidables avantages et des possibilités d'avancement à ceux d'entre vous qui veulent relever le défi.

Avantages

- ✓ Salaire concurrentiel plus commissions
- ✓ Assurances santé, soins dentaires et soins de la vue
- ✓ Assurance invalidité de courte durée
- ✓ Assurance invalidité de longue durée
- ✓ Programmes d'aide aux employés
- ✓ Assurance vie
- ✓ Formation en milieu de travail
- ✓ Véhicule de fonction
- ✓ Carte d'essence
- ✓ Cellulaire
- ✓ Formation rémunérée
- ✓ Remboursement des frais pour l'obtention du certificat CD5s
- ✓ Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident

Aperçu du poste

Le ou la titulaire du poste fournit des services aux clients résidentiels et commerciaux se trouvant sur un itinéraire préétabli, à l'occasion d'inspections ponctuelles, mensuelles, bimensuelles ou hebdomadaires des dispositifs de lutte antiparasitaire, comme des panneaux de contrôle, des pièges, des lanternes tue-mouches et des points d'appât à l'intérieur ou à l'extérieur. La personne tient à jour le stock des pesticides utilisés. Elle recherche activement des occasions de vendre les produits et les services de Terminix Canada, et elle collabore avec les représentants des ventes pour cibler de telles occasions chez les clients. Il lui incombe

d'éliminer comme il se doit tout parasite visé dans l'entente de service conclue avec chacun des clients. Elle doit répondre aux demandes de renseignements des clients avec courtoisie et professionnalisme.

Responsabilités

Les obligations et les responsabilités du technicien ou de la technicienne en gestion parasitaire, sous la supervision du directeur ou de la directrice de service, sont les suivantes, sans toutefois s'y limiter :

- Suivre l'horaire de manière à fournir les services de gestion parasitaire en temps voulu et de façon uniforme.
- Fournir en toute occasion un service d'une grande qualité à notre vaste gamme de clients.
- Répondre aux demandes des clients, par exemple à leurs demandes de renseignements.
- Traiter les plaintes et les demandes de renseignements des clients de manière courtoise et professionnelle.
- Connaître l'information technique sur les produits chimiques utilisés et leur mode d'emploi.
- Inviter les clients à publier des commentaires positifs sur leur expérience (Chekkit ou Google).
- Informer les clients d'éventuels problèmes.
- Servir tous les clients sur l'ensemble des itinéraires conformément aux normes et aux procédures de l'entreprise.
- Rédiger et remettre des rapports de service quotidiens, s'il y a lieu.
- Tenir à jour le stock des pesticides utilisés.
- Tenir des registres de service conformément aux normes réglementaires.
- Offrir une expérience exceptionnelle à tous les clients.
- Rechercher activement des occasions de vendre les produits et les services de Terminix Canada, et collaborer avec les représentants des ventes pour cibler de telles occasions chez les clients.
- Conserver un bon dossier de conduite.
- Respecter les politiques et les procédures de l'entreprise en matière de santé, de sécurité et d'environnement, de même que les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux applicables.
- Voir à ce que le véhicule demeure propre et en ordre, et s'assurer d'avoir toujours à bord les produits et le matériel nécessaires pour effectuer son travail.
- Suivre les programmes de formation de l'entreprise ainsi que ceux des gouvernements fédéral et provincial dans le temps imparti afin d'obtenir ou de renouveler la certification pertinente.
- Être disponible pour travailler selon des horaires flexibles, en soirée, la nuit ou la fin de semaine, en fonction des besoins des clients.
- Effectuer toute autre tâche, s'il y a lieu.

Exigences du poste

- Détenir un diplôme d'études secondaires.
- Posséder idéalement de un à trois mois d'expérience pertinente.
- Détenir les permis ou certifications exigés en vertu des règlements provinciaux et fédéraux.
- Être capable de soulever, de transporter, de pousser, de tirer ou de déplacer autrement des charges de 10 lb (régulièrement) et de 11 à 20 lb (souvent). Pouvoir déplacer des objets pouvant peser jusqu'à 50 lb (occasionnellement).
- Travailler en hauteur.
- Détenir un permis de conduire valide et avoir un dossier de conduite sans tache.
- Être bien organisé, dynamique et fiable.
- Faire preuve d'autonomie dans un environnement où il y a beaucoup de travail.
- Pouvoir interagir avec sensibilité, tact, diplomatie et professionnalisme en tout temps.
- Lire, écrire et parler couramment l'anglais.
- Se soumettre à une vérification des antécédents.

Terminix Canada met en place des mesures d'adaptation pour les employés ayant un handicap ou des besoins d'ordre médical. Si vous souhaitez bénéficier de telles mesures, veuillez communiquer avec votre gestionnaire, qui veillera à ce qu'elles soient mises en place dès que possible.

Avis de non-responsabilité

La description ci-dessus vise à donner de l'information générale sur la nature et le niveau du travail effectué par les personnes occupant le poste. Elle ne vise pas à énumérer de manière exhaustive chacune des responsabilités, obligations et aptitudes associées à ce poste. Tous les employés peuvent au besoin être appelés à effectuer des tâches qu'ils ne font pas habituellement.